

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France-INSA HdF;
Vu l'arrêté du 28 août 2025 du Ministre chargé de l'enseignement supérieur nommant monsieur Jean-Christophe POPIEUL Directeur de l'INSA HdF ;

Arrête

Article 1 Monsieur Julien PELLÉ est nommé dans les fonctions de chargé de mission aux formations. Il dispose des prérogatives liées aux fonctions de directeur délégué des formations.

Article 2 Dans le cadre de ses fonctions, monsieur Julien PELLÉ reçoit délégation de signature pour prendre les actes administratifs suivants :

- l'élaboration des emplois du temps conformément aux diplômes habilités ;
- les décisions relatives à l'organisation des examens selon les modalités de contrôle des connaissances régulièrement approuvées ;
- les attestations provisoires de réussite aux diplômes ;
- les attestations de fin d'études ;
- les relevés de notes des usagers ;
- les attestations de stage des étudiants ;
- les certificats d'assiduité et de présence des étudiants ;
- les conventions de stage et de projet des étudiants de formation initiale ;
- les conventions de stage et de projet des étudiants de formation continue ;
- les déclarations d'accident du travail des étudiants ;
- les documents relatifs aux missions et aux déplacements des personnels nécessaires à l'accomplissement des tâches d'enseignement ou de soutien à l'enseignement, à l'exception des autorisations d'absence pour les déplacements à l'étranger.

Article 3 Le présent arrêté est soumis à publicité : il est publié sur le site internet de l'INSA HdF et affiché dans les locaux de l'INSA HdF. Il est publié au recueil des actes réglementaires.

Article 4 La nomination prend effet immédiatement et prendra fin à la nomination d'un directeur délégué des formations.

Article 5 Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 1^{er} septembre 2025

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France,
Jean-Christophe POPIEUL

